

**Direction régionale des Finances publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône**

Marseille, le 19/03/2024

○ PÔLE GESTION PUBLIQUE  
Division de l'évaluation domaniale et de la gestion  
des patrimoines privés  
Pôle Évaluation Domaniale  
52, Rue Liandier  
13008 MARSEILLE  
drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice régionale des Finances  
publiques de PACA et du département des  
Bouches-du-Rhône  
à  
COMMUNE D AUBAGNE

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Delphine RIZZA  
delphine.rizza@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 06.25.93.84.82  
Réf. : 2024-13005-09242  
DS n°16139915

**LETTRE – AVIS DU DOMAINE**

**Objet : Cession d'un délaissé de voirie à un particulier pour remembrement (121 Chemin du Bassin, 13400 Aubagne).**

Par saisine du 06 février 2024, vous sollicitez un avis de valeur vénale en vue de la cession d'un délaissé de voirie de 65 m<sup>2</sup>.

Le délaissé est actuellement occupé par les propriétaires de la parcelle voisine AD 498 à usage d'aire de retournement pour véhicules. Il se situe à proximité immédiate de leur habitation. L'occupation est effectuée via une AOT – *une autorisation d'occupation temporaire* du domaine public. La présente cession est envisagée au profit de ces derniers.

**Dès lors, la valeur vénale de l'emprise cédée est estimée à 3 600 € HT.**

Une marge d'appréciation de 10 % est accordée portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 3 240 € HT.

La présente Lettre-avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques et par délégation,  
l'Inspectrice des Finances Publiques



OSE - 2024-13005-09242

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_05-DE  
Reçu le 04/10/2024

